



# CAMPAGNE DE SUBVENTION

## PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2023 (ex campagne de labellisation)

### NOTE DE CADRAGE FFBSQ – ANS

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES

### FICHE SUBVENTION N° 3432

#### 1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'Agence Nationale du Sport permet aux fédérations sportives d'attribuer des aides financières aux clubs dans le cadre de projets sportifs fédéraux (PSF), dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive et de financer des actions structurantes sur les territoires.

Ainsi, la FFBSQ a pour mission d'instruire les dossiers de demandes de subvention et de proposer une répartition financière auprès de l'ANS. Les projets à soutenir doivent s'inscrire en lien avec les **priorités fédérales de développement**.

L'Agence Nationale du Sport a fixé pour objectif aux fédérations de verser 50% de l'enveloppe PSF aux clubs à l'horizon 2024.

Attention, les territoires suivants ne sont pas concernés par le PSF et restent sur le fonctionnement précédent, avec une gestion des collectivités ou services déconcentrés de l'Etat : Corse, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

Cette note de cadrage reprend les directives inscrites dans la note de service n° 2023-DFT-01 du 30 janvier 2023 relative aux projets sportifs fédéraux (PSF) pour l'année 2023.

L'objet des PSF est de renforcer les liens entre les fédérations et les structures locales et d'augmenter le nombre de **pratiquants de 3 millions d'ici Paris 2024**.

Pour ce faire, il est notamment demandé, cette année encore, aux fédérations de satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires et de privilégier les actions visant à corriger les **inégalités sociales et territoriales**.

Ces actions devront s'inscrire en cohérence avec le contrat d'engagement républicain signé par le président de la FFBSQ.

#### 2 – STRATÉGIE ET PRIORITÉS FÉDÉRALES 2023

La Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles a souhaité responsabiliser l'ensemble de ses acteurs territoriaux, en les invitant à décliner au niveau de leur territoire, les objectifs de développement nationaux dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF). Ce PSF 2023 traduit les orientations stratégiques du développement fédéral, à l'horizon 2024 dans une logique de développement des pratiques pour tous et de responsabilités sociales et environnementales pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Ces orientations, qui se font l'écho de celles émises par l'ANS, s'articulent pour nos disciplines Bowling et Sport de Quilles autour de **4 objectifs majeurs** :

- Un objectif de structuration des ligues et des comités départementaux pour plus d'efficacité, dont la digitalisation, avec une articulation « stratégie nationale/déclinaison territoriales »,
- Un objectif de développement de la pratique en direction des jeunes et des scolaires,
- Un objectif de développement de la filière sportive et de l'accession au Haut Niveau
- Un objectif de promotion du sport en direction des publics cibles (femmes, personnes en situation de handicap et sport santé)

Et **8 indicateurs** qui s'articulent autour de ces objectifs pour constituer le projet sportif fédéral de développement territorial 2021 :

- Accès à la pratique compétitive et détection des jeunes
- Découverte de la pratique du bowling et des quilles et accueil de nouveaux pratiquants
- Sport à l'école : bowling et quilles scolaire
- Féminisation de la pratique
- Formation des encadrants et des dirigeants
- Sport santé et sport sur ordonnance
- Pratique du para-bowling et para-quilles
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Pour 2023, la **part territoriale** déléguée par l'ANS à la Fédération Française de Bowling et Sport de Quilles, représente une enveloppe financière d'un montant total de 103 600€.

Concernant l'aide à l'emploi et à l'apprentissage, les dispositifs sont gérés par les services déconcentrés compétents (DRAJES et SDJES). A ce titre, les ligues, comités départementaux et les clubs sont invités à se rapprocher de leur service déconcentré pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emploi. S'agissant de l'enveloppe financière « Part Territoriale » celle-ci doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées plus loin, d'accompagner la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire du projet de développement de la Fédération Française de Bowling et Sport de Quilles.

**NB :**

- **La part réservée aux clubs devra être d'au moins 50% des crédits PSF (projets sportifs fédéraux)**
- **Les clubs situés en QPV et ZRR feront l'objet d'une attention particulière dans l'attribution des crédits.**
- **Aucune subvention ne pourra être versée à une association qui n'aurait pas souscrit au CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN**

# ORIENTATIONS POUR LES LIGUES

## ❖ OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

### Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes, accession territoriale au sport de haut niveau

#### Opérations éligibles :

- Structuration et pilotage du territoire : faire fonctionner les ETR, donner les moyens financiers et favoriser l'élaboration des actions.
- Assurer le suivi des écoles de bowling et quilles labellisées

#### *Exemples :*

- *Organiser une visite annuelle dans un club de bowling en réunissant les acteurs locaux autour du coordonnateur ETR et favoriser la labellisation des clubs*
  - *Favoriser la formation des jeunes de + de 15ans (diplôme d'animateur)*
  - Opérations de détection et d'entraînement des meilleurs potentiels jeunes U8 – U14
- #### *Exemples :*
- *Organiser les regroupements régionaux des meilleurs joueurs par trimestre*
  - *Organiser la détection et le suivi des jeunes avec l'appui du coordonnateur ETR*
  - *Organiser la formation continue des entraîneurs des clubs Jeunes pour optimiser l'entraînement.*

### Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du bowling et des quilles (accueil de nouveaux pratiquants(-es))

#### Opérations éligibles :

- Promouvoir l'accueil de nouveaux joueurs

#### *Exemples :*

- *Organisation de journée d'initiation et découverte des disciplines (forum des associations, journées portes ouvertes),*
- *Utilisation du kit Bowling Campus*
- *Participer aux temps forts de l'Olympisme et promouvoir l'Héritage (Semaine Olympique et Paralympique, Journée Olympique, Journée Paralympique, temps forts des communes labellisées Terre de Jeux)*
- *Participer aux journées avec le mouvement olympique tel que Sentez-Vous Sport du CNOSF ou Vital Sport de Décathlon*

### Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire)

#### Opérations éligibles :

- Coordination et promotion du bowling ou quilles scolaire sur le territoire régional
- Mise en place d'un référent bowling / quilles scolaire par ligue, responsable de diffuser l'information et d'organiser la formation des CPC et enseignants avec le « bowling en cycle 3 »
- Favoriser l'accueil des scolaires dans les bowlings et la mise en œuvre d'une passerelle école /club en aidant aux financements des actions et en soutenant l'encadrement des journées de fin de cycle.

## **Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique**

### Opérations éligibles :

- Stimuler la vie sportive féminine du territoire  
*Exemples :*
  - Organisation de rencontre individuelle ou par équipe, des opérations à l'intention du public féminin licencié ou non (Journée amène une copine, lady 's day, ...)
  - Organisation de formation pour les dirigeantes afin de favoriser leur accès aux postes de responsables
  - Mettre en place un ou une référente Féminisation de la pratique par ligue

## **❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ**

### **Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance**

#### Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité Bowling et Quilles sur ordonnance  
*Exemples :*
  - Prendre contact avec le milieu hospitalier pour proposer l'activité bowling et quilles
  - Prendre contact avec les Maisons Sport Santé du territoire pour proposer l'activité bowling
  - Mise en place de séance adaptée pour le bowling en prenant appui sur le médicosport santé (outil du CNOSF – contact : [camille.sauter@cnosf.org](mailto:camille.sauter@cnosf.org))
- Bienfaits du Bowling et des quilles sur la santé et le bien être des personnes pratiquantes  
*Exemples :*
  - Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer (organisation et/ou coordination des actions de prévention Octobre Rose).
  - Participation à une journée Découverte avec une association (1<sup>er</sup> de Cordée...)
  - Médico-sport santé

### **Indicateur 2.2 : Pratique du para-bowling ou quilles**

#### Opérations éligibles :

- Organisation de séances de découverte para-bowling ou para-quilles sur le territoire  
*Exemples :*
  - Promotion de la pratique auprès du grand public et passerelle vers le club
  - Participer à l'opération Sport à l'hôpital avec 1<sup>ère</sup> cordée dont la journée Evasion
- Soutien du plan national de formation des enseignants fédéraux sur la thématique du para-Bowling en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA  
*Exemple :*
  - Faire le lien avec des organismes de formation et faire former les animateurs volontaires
- Mise en place d'un référent handicap au sein de chaque ligue régionale  
*Exemple :*
  - Echanges d'informations,
  - Mise en place d'actions de recensement (handiguide) et suivi territorial de la pratique

## ❖ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

### Indicateur 3.1 : Programme Éthique

#### Opérations éligibles :

- Sensibilisation des clubs et des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté

#### *Exemples :*

- *Session de formation*
- *Mise en place de trophée du Fair Play*
- *Mise en place du recyclage du matériel sportif*
- Organisation d'une session d'information à l'attention de l'ensemble des dirigeants, à la lutte contre les violences sexuelles et les incivilités dans le sport ainsi que la prévention contre le dopage.

### Indicateur 3.2 : Sobriété énergétique

#### Opérations éligibles :

- Organisation d'une journée nationale par les territoires « Vide ton vestiaire »  
*Exemple :*
  - *Organisation d'une journée de rangement et tri du matériel sportif afin de favoriser le recyclage et la seconde main au sein des clubs, comités et ligues.*
- Réalisation d'un diagnostic via l'outil du CNOSF sur la responsabilité sociétale d'une organisation sportive (RSO) et enclencher des changements durables pour la structure.

### Indicateur 3.3 : Formation et accompagnement de structures du territoire

#### Opérations éligibles :

- Formations pour les entraîneurs  
*Exemple :*
  - *Organisation de la journée annuelle des entraîneurs de clubs avec les cadres techniques de l'ETR*
- Formations de Bénévoles de Club  
*Exemples :*
  - *Formation de bénévoles spécialisés « école de bowling » pour l'accompagnement des jeunes en compétition (logistique) ou la communication interne*
  - *Formation des bénévoles via les catalogues des CDOS et CROS des territoires respectifs*
- Formations des dirigeants et du personnel des Bowlings et Quilles, de la ligue et des CD  
*Exemples :*
  - *Séminaire ou journée de formation pour les dirigeants des commissions sportives de clubs, directeurs de Bowling et Quillers et personnel d'accueil, responsables jeunes et bowling scolaire, coordonnateur d'ETR*

# ORIENTATIONS POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

## ❖ OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

### Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes

#### Opérations éligibles :

- Organiser des circuits de compétitions jeunes U8 à U12
- Organiser des compétitions par équipes

#### *Exemple :*

- *Organisation d'un trophée inter écoles de bowling ou championnat départemental par équipe.*
- *Organisation de regroupement de jeunes pour l'optimisation et mutualisation de l'entraînement*

### Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du bowling et des quilles (accueil de nouveaux pratiquants(-es))

#### Opérations éligibles :

- Promouvoir l'accueil de nouveaux pratiquants

#### *Exemples :*

- *Organisation de journée d'initiation et découverte des disciplines (forum des associations, journées portes ouvertes,*
- *Utilisation du kit Bowling Campus*
- *Participer aux temps forts de l'Olympisme et promouvoir l'Héritage (Semaine Olympique et Paralympique, Journée Olympique, Journée Paralympique, temps forts des communes labellisées Terre de Jeux)*
- *Participer aux journées avec le mouvement olympique tel que Sentez-Vous Sport du CNOSF ou VitalSport de Décathlon*
- *Actions de promotion du bowling et des quilles dans les zones spécifiques QPV et ZRR avec l'appui d'associations œuvrant pour l'insertion par exemple "Rebonds ou UNICITES"*

### Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire)

#### Opérations éligibles :

- *Promotion du projet national : Prendre contact avec le DSDEN, favoriser la formation des CPC, prêter le matériel pédagogique aux établissements scolaires, favoriser l'organisation des séances de fin de cycle.*
- *Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.*
- *Développement de l'activité auprès du public scolaire*  
*Exemples :*
  - *Organisation de rencontres inter-établissements ou interclasses*
  - *Conventions avec les fédérations USEP, UNSS, UGSEL au niveau départemental*
  - *Soutien des clubs pour faciliter la passerelle du scolaire au club.*

### Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique

#### Opérations éligibles :

- Stimuler la vie sportive féminine dans le département

#### *Exemple :*

- *En organisant des rencontres individuelles, par équipe et des opérations à l'intention du public féminin : Journées portes ouvertes, journées « amène une copine », journée famille mère fille*

## ❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

### **Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance**

#### Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité bowling ou quilles sur ordonnance
- Bienfaits du bowling sur la santé et le bien-être des personnes pratiquantes

#### *Exemples :*

- *Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer*
- *Organisation d'événements en faveur d'Octobre Rose*
- *S'intégrer dans des journées de promotion Sport Santé proposées par le département*
- *Pour le bowling : promotion du Médicosport (outil du CNOSF)*

### **Indicateur 2.2 : Pratique du para-Bowling et Quilles**

#### Opérations éligibles :

- Développement des opérations de découverte du bowling et des quilles pour le public en situation de handicap

#### *Exemple :*

- *Opération à destination des centres de rééducation et foyers de vie proches des bowlings ou quillers,*

- Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap

#### *Exemples :*

- *Favoriser la création de sections para-bowling ou para- quilles dans les clubs, soutien à la communication externe en direction des publics concernés,*
- *Inscrire les créneaux de pratique ouvert aux personnes en situation de handicap sur le Handiguide*
- *Favoriser la formation des enseignants des clubs à l'accueil de personnes en situation de handicap*

## ❖ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

### **Indicateur 3.1 : Programme Ethique**

#### Opérations éligibles :

- Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation, exemple : trophée du Fair Play, récompense au bon comportement, formation des jeunes sur les thématiques précitées...)
- Diffusion d'information sur la lutte contre les violences sexuelles et incivilités par l'intermédiaire de professionnels des services déconcentrés (SDJES/DRAJES) ou encore de l'association Colosse aux pieds d'Argile
- 

### **Indicateur 3.2 : Sobriété énergétique**

#### Opérations éligibles :

- Organisation d'une journée nationale par les territoires « Vide ton vestiaire »  
*Exemple :*
  - *Organisation d'une journée de rangement et tri du matériel sportif afin de favoriser le recyclage et la seconde main au sein des clubs, comités et ligues.*
- Réalisation d'un diagnostic via l'outil du CNOSF sur la responsabilité sociétale d'une organisation sportive (RSO) et enclencher des changements durables pour la structure.

# ORIENTATIONS POUR LES CLUBS

## ❖ OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

### Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes

#### Opérations éligibles :

- Aménagement de plusieurs créneaux horaires par semaine et d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes
- Organiser une ou plusieurs journées d'animation à destination des jeunes de l'école de bowling ou quilles (séance festive, passage des grades techniques, journées portes ouvertes jeunes)
- Faire passer les « quilles » (grades techniques) aux plus jeunes
- Mettre en œuvre tout processus d'obtention d'un label fédéral EdB

### Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du bowling et des quilles

#### Opérations éligibles :

- Création ou développement d'une section Jeunes dans chaque club avec un jeune de + de 12 ans investi dans les décisions
- Journée portes ouvertes, notamment pour les Séniors et les scolaires
- Anniversaires au bowling à destination principalement des non-pratiquants et mise en œuvre de la passerelle vers le club
- Participer aux temps forts de l'Olympisme (SOP, JO, JP) ainsi qu'au programme de promotion des activités physiques et sportives du type Sentez-Vous Sport, VitalSport ou Forum des Associations

### Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire)

#### Opérations éligibles :

- Organisation des séances de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club
- Venir en appui des actions menées par le Comité Départemental

### Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique

#### Opérations éligibles :

- Journées dédiées au public féminin

#### *Exemple :*

- *Organisation d'animation ou de compétitions spécifique pour les femmes dont Octobre Rose Amène une copine.*

## ❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE

### Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance

#### Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité Bowling sur ordonnance : mise en relation avec le secteur hospitalier ou de rééducation pour proposer des initiations ou une pratique régulière soit en bowling soit en quillers ou encore avec le kit bowling campus.
  - Promotion des bienfaits du bowling sur la santé et le bien-être des personnes pratiquantes
- #### *Exemple :*
- *Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer en lien avec la structure adéquate locale*

## Indicateur 2.2 : Pratique du para-bowling ou para-quilles

### Opérations éligibles :

- Journées d'initiation au bowling ou quiller pour les personnes en situation de handicap
- Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap
- Achat de matériel de bowling spécifique à la pratique du public en situation de handicap
- Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap

## ❖ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

### Indicateur 3.1 : Programme Éthique

#### Opérations éligibles :

- Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation, exemple : trophée du Fair Play, récompense au bon comportement, formation des jeunes sur les thématiques précitées...)
- Diffusion d'information sur la lutte contre les violences sexuelles et incivilités par l'intermédiaire de professionnels des DRAJES ou Colosse aux pieds d'Argile, ou CDOS

### Indicateur 3.2 : Sobriété énergétique

#### Opérations éligibles :

- Organisation d'une journée nationale par les territoires « Vide ton vestiaire »  
*Exemple :*
  - Organisation d'une journée de rangement et tri du matériel sportif afin de favoriser le recyclage et la seconde main au sein des clubs, comités et ligues.
- Réalisation d'un diagnostic via l'outil du CNOSF sur la responsabilité sociétale d'une organisation sportive (RSO) et enclencher des changements durables pour la structure.

## 3 - BILAN DES ACTIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

L'instruction des dossiers est nationale. À ce titre la fédération a fixé des indicateurs qu'il est important de respecter et qui faciliteront le montage de dossier de subventions.

Ces mêmes indicateurs de suivi seront rapprochés lors des bilans financiers en N+1 et seront à transmettre de façon dématérialisée sur le compte asso avant le 30 juin 2024.

Concernant les actions subventionnées en 2022, les comptes rendu financiers seront à transmettre comme auparavant avec le [CERFA 15059\\*02](#) et à renvoyer à la fédération par mail à [subventions@ffbsq.org](mailto:subventions@ffbsq.org)

D'autre part, il revient à la fédération de s'assurer de la réalité des actions **des territoires** (ligues, comités départementaux et clubs) qu'elle aura proposée de soutenir.

En ce sens, une commission d'évaluation sera mise en place afin de considérer une bonne analyse et répartition des crédits ANS auprès des territoires

Projets – Actions	Indicateur de suivi
<b>OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b>	
<b>Indicateur 1.1 : Accès et détection des jeunes</b>	
Structuration et pilotage du territoire	Nbr de réunions organisées
Assurer le suivi des écoles de bowling ou quilles labellisées	Nbr d'école de Bowling labellisées en hausse
Opérations de détection des meilleurs jeunes U8 – U14	Nbr de jeunes accueillis par opération de détection
Organiser des circuits de compétitions individuelles jeunes U8 à U14	Nbr de tournois organisés Nbr de jeunes ayant participé
Organiser des compétitions par équipes	Nbr de compétitions et nbr de participants
Aménagement de créneaux horaires et d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes	Surface dédiée à l'entraînement spécifique et nombre de créneaux horaires réservés par semaine
Organiser une ou plusieurs journées/séances d'animation à destination des jeunes de l'école de Bowling ou Quilles	Nbr de journée et nombre de jeunes des écoles de Bowling ou quilles scolaires.
<b>Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du Bowling ,des quilles et accueil de nouveaux pratiquants</b>	
Promouvoir l'accueil de nouveaux pratiquant	Nombre d'actions organisées dans un bowling ou un quiller
Journées découvertes du Bowling ou Quilles pour tous pour tous	Nombre d'actions organisées
Actions de promotion du Bowling dans les zones spécifiques QPV et ZRR et avec des associations comme Premiers de cordée	Nombre d'actions organisées sur zones concernées
Journée portes ouvertes dans un Bowling	Au moins une journée par an
Création de demi-journée "Anniversaire au Bowling" à destination principalement des non-pratiquants	Passerelle réussie : 5% des participants sont licenciés
<b>Indicateur 1.3 : Sport à l'école &amp; Bowling ou quilles scolaire</b>	
Coordination et promotion du bowling ou quilles scolaire sur le territoire	Une équipe identifiée dédiée au développement du Bowling ou quilles scolaire
Formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire	Au moins une formation par an organisée
Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.	Achat par les Comités Départementaux du matériel pour prêt aux écoles primaires en fonction des besoins identifiés
Développement de l'activité auprès du public scolaire	Nombre de classes et d'élèves participant
Accueil de journée pour les scolaires	Accueil d'au moins une journée par an par club d'une classe proche du bowling
Organisation des journées de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club	Au moins une journée Passerelle organisée par classe accueillie et nombre de licences scolaires gratuites délivrées
<b>Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique</b>	
Stimuler la vie sportive féminine du territoire ou département	Organisation de plusieurs compétitions féminines par classe d'âge et intergénérationnelle
Journées Bowling et Quilles dédiées au public féminin	Organisation d'au moins une journée spécifique "Découverte du Bowling ou Quilles, pour les femmes et jeunes filles"
<b>OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE</b>	
<b>Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance</b>	
Promotion et développement de l'activité bowling ou quilles sur ordonnance	Nombre d'opérations mises en place
Bienfaits du Bowling et quilles sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes	Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif
<b>Indicateur 2.2 : Pratique du para-Bowling</b>	
Soutien du plan national de formation des enseignants sur la thématique du para-Bowling en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA	Formation à la thématique du Para-bowling d'un enseignant de l'ETR chaque année
Mise en place d'un référent "Pratique Para-Bowling et quilles »	Nomination d'un référent "Para-bowling et quilles" par chacune des ligues régionales
Développement des opérations de découvertes du Bowling et quilles pour le public en situation de handicap	Nombre de journées de découverte organisées sur le territoire
Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap	Nombre de clubs inscrits sur le <i>Handiguide des sports</i> et nombre d'actions de recensement mises en place Il est rappelé que les clubs bénéficiant du soutien de l'Agence nationale du Sport devront

	<b>impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide des Sports</b> à partir du lien suivant : <a href="http://www.handiguide.sports.gouv.fr">www.handiguide.sports.gouv.fr</a>
Journées d'initiation au Bowling et quilles pour les personnes en situation de handicap	Nombre de journées d'initiation au Bowling et Quilles organisées
Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap	Nombre de compétitions organisées au plan local
Achat de matériel de Bowling spécifique à la pratique du public en situation de handicap	Achat du matériel nécessaire au jeu de Bowling pour le public en situation de handicap et mis à disposition en fonction des besoins identifiés
Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap	Nombre d'enseignants formés à la thématique au sein du club
<b>OBJECTIF 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE</b>	
<b>Indicateur 3.1 : Programme Ethique</b>	
Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation)	Nombre et nature des actions organisées
<b>Indicateur 3.2 : Sobriété énergétique</b>	
Journée « Vide ton vestiaire »	Nombre de journées organisées sur les territoires Nombre de diagnostics réalisés par les structures Prise en compte du développement durable dans le fonctionnement du club (nombre et nature des actions)
<b>Indicateur 3.3 : Formation</b>	
Formations pour les entraîneurs	Nombre de formations organisées Nombre d'entraîneurs inscrits et ayant participé
Formation des bénévoles de clubs	Au moins une formation de bénévoles organisée par an par la ligue
Formations des dirigeants et du personnel des bowling de la ligue et des CD	Nombre de formation organisées Nombre de présents

## 4 - LES ACTEURS DU DISPOSITIF D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers est assurée par la fédération avec la création d'une commission d'attribution (CA) qui garantira l'indépendance des décisions et veillera au respect des règles d'éthique et de transparence. Le Président de cette commission invitera notre référente, madame Frédérique CHIKITOU, Conseillère à l'Agence Nationale du Sport à l'ensemble des commissions (d'attribution et de bilan) en qualité d'observatrice.

### La commission d'attribution

#### ➤ Composition

- Elus
- Salariés
- La représentante de la commission Ethique et Déontologie
- 1 ou 2 Représentant des ligues régionales
- 1 ou 2 Représentant des Comité Départementaux sur proposition des ligues
- 1 ou 2 Représentant des clubs, choisis par le président de la FFBSQ
- Les 2 Conseillers techniques d'Etat

#### ➤ Rôle :

- Elle est chargée de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés.
- Elle fixe les modalités d'évaluation des projets financés
- Elle transmettra à l'agence sa composition ainsi que l'ensemble des comptes rendus et procès-verbaux correspondants.
- Elle vérifie l'éligibilité des structures demandeuses et la complétude des dossiers (statuts, projet de développement, RIB...)
- **La répartition des crédits devra être proposée à l'ANS avant le 30 juin 2023**

## 5 – LES MODALITÉS DE DEMANDE ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

<b>Lancement de la communication sur la campagne</b> <b>Envoi de la note de cadrage</b>	<b>02 Mai 2023</b>	Communication par mail aux Clubs, Comités, Liges.
<b>Lancement de la campagne</b>	<b>02 Mai 2023</b>	<b>Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers sur le compte asso</b>
<b>Clôture du dépôt des dossiers et fermeture du compte asso</b>	<b>02 Juin 2023</b>	<b>Fin de campagne et fin de dépôt des bilans des compte rendus financiers PSF 2022</b>
<b>Arbitrage des dossiers</b>	<b>05 Juin au 15 Juin 2023</b>	La Commission d'Attribution valide les demandes sur Osiris, la plateforme de gestion. Elle vérifie les critères d'éligibilité et la validité des informations et des pièces transmises par les porteurs du projet.
<b>Avis des Ligues</b>	<b>05 au 11 juin 2023</b>	Envoi par mail des dossiers des territoriaux (Comités Départementaux et Clubs) pour avis aux Ligues
<b>Instruction des dossiers</b>	<b>16 juin au 30 juin 2023</b>	La CA instruit les demandes de subventions et entérine les dossiers validés via OSIRIS. Elle vérifie aussi les comptes rendus financiers avec la commission d'évaluation
<b>Gestion des états de paiement</b>	<b>Juillet à septembre 2023</b>	La fédération assurera via OSIRIS la gestion des états de paiement qui seront transmis à l'ANS. L'envoi des motifs d'accord ou de refus sera réalisé par la CA et le versement des subventions sera effectué par l'ANS avant la rentrée prochaine
<b>Evaluation par la fédération des actions subventionnées</b>	<b>Septembre 2023</b>	
<b>Fermeture d'OSIRIS</b>	<b>27 octobre 2023</b>	.

### Les porteurs de projets éligibles sont affiliés à la FFBSQ pour la saison en cours 2022/2023

Les demandes de subvention doivent être exclusivement formulées via la plateforme : Le Compte Asso (LCA) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Des tutoriels vidéo pour découvrir ce service numérique en quelques minutes sont disponibles sur le site : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Des manuels utilisateurs relatifs à l'utilisation du compte Asso sont mis à disposition sur le site de l'Agence du Sport

- Créer un compte
- Faire une demande de subvention, ...

**Seules les demandes transitant par ce site officiel seront traitées**, ce qui permettra aux associations et structures territoriales :

- De garder d'une année sur l'autre, les données administratives et de stocker les documents nécessaires à une demande de subvention : statuts, liste des dirigeants, rapport d'activité, comptes annuels, budget prévisionnel, bilan annuel financier, RIB au nom de l'association (si inchangé), projet associatif/plan de développement, attestations d'affiliation.

- D'accéder, pour celles qui ont déjà déposé un dossier lors d'une précédente campagne, à leurs demandes antérieures et d'utiliser, si besoin, les données pour effectuer une nouvelle demande ou renouveler leurs précédentes demandes ;

- D'attester, en cochant la case correspondante, qu'elles souscrivent au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

- De réaliser le compte-rendu financier des projets subventionnés en 2022 via le [CERFA 15059\\*02](#)

Chaque entité demandeuse doit présenter un maximum de **3 actions**.

**Attention : les actions devront impérativement débuter en 2023, leur date de réalisation devra se tenir sur une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2024 (date butoir pour transmettre le compte rendu financier du PSF 2023).**

Le seuil minimum de financement est de :

- **1500€** pour le total des actions PSF d'une même structure ;
- **1000€** pour les structures dont le siège social se situe en ZRR (zone de revitalisation rurale) ou dans une intercommunalité ayant signé un CRTE (contrat de relance et de transition écologique) ou encore QPV (quartier politique de la ville).

Outils de référence des territoires en QPV/ZRR :

- SIG politique de la ville
- Observatoire des territoires
- ANCT-indicateurs : cartes, données et graphiques ([observatoire-des-territoires.gouv.fr](https://observatoire-des-territoires.gouv.fr))

### **Instruction d'un dossier- documents obligatoires :**

- Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations
- Numéro SIRET de l'association
- Attestation d'affiliation à la FFBSQ
- Statuts
- Liste des dirigeants
- Contrat d'engagement républicain
- Rapport d'activité approuvé lors de la dernière assemblée générale
- Comptes approuvés du dernier exercice clos
- Budget prévisionnel annuel
- Projet de développement de la structure
- RIB de l'association lisible et récent
- Pour les clubs : déclaration sur l'honneur du président attestant que 100% des membres sont licenciés à la FFBSQ

### **Suivi et instruction des demandes de subvention**

Le suivi et l'instruction des dossiers se fait par la fédération auprès de Dimitri REGOURD en cours de recrutement.

Pour les comités départementaux et les clubs, il sera demandé à chaque Président(-e) de Ligue de donner un avis objectif sur l'instruction des dossiers de leurs territoires (Comités Départementaux et Clubs). Pour cela, une extraction des dossiers leurs sera envoyée par mail par le référent

La Commission d'Attribution Fédérale se réunira pour étudier l'ensemble des demandes de subventions afin de déterminer et d'arrêter la décision et le montant de l'aide qu'elle transmettra ensuite à l'ANS. La fédération procédera ensuite aux états de paiements qui seront réglés par l'Agence, chargée également de produire la notification d'accord ou de refus (cette dernière sera directement disponible dans le dossier via Le Compte Asso).

### **MOTIFS DE REFUS DE FINANCEMENT :**

Une attention toute particulière sera portée sur les obligations administratives et leurs conformités. En effet, tout document obligatoire qui n'est pas fourni peut faire l'objet d'un refus. Les motifs des refus peuvent être les suivants :

- le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération (nb : compétitions fédérales, compétitions privées pas en adéquation avec les axes prioritaires, frais de déplacement d'une équipe)
- le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés,
- le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...)
- Autres : l'objet du refus sera notifié

## **7 – BILAN ET ÉVALUATION**

Il appartient à la fédération de s'assurer de la réalisation des actions et du bon usage des subventions attribuées.

Les associations et structures territoriales devront, dans les six mois suivant la réalisation des actions, ou, au plus tard, le 30 juin 2024, fournir les comptes rendus des actions financées via le Compte Asso, sous peine de demande de reversement de ladite subvention.

La fédération assurera via OSIRIS l'analyse des comptes rendus au regard des critères d'évaluation fixés. Elle émettra une appréciation en indiquant si l'action réalisée correspond bien à ses besoins et

attentes. Elle devra indiquer les cas pour lesquels la non-utilisation de tout ou partie de la subvention ou l'utilisation non conforme de la subvention sera avérée, afin que l'Agence Nationale du Sport puisse procéder à la demande de reversement de ladite subvention.

Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

## 8 - CONTACTS

Coordination Générale : Dimitri REGOURD – 06 66 56 96 22 – [subventions@ffbsq.org](mailto:subventions@ffbsq.org)

Plus d'informations : <https://ffbsq.fr/fr/la-federation/campagne-de-subventions-ans-2023>

## FOIRE AUX QUESTIONS

QUESTIONS	REponses
Comment effectuer sa demande de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un compte sur <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/</a> et saisir sa demande de subvention</li> <li>- <a href="#">TUTORIELS</a></li> </ul>
Comment être certain que son dossier sera bien transmis à la fédération ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La transmission se fait en 2 étapes (je transmets le dossier – je confirme la transmission) , <u>attention la prévisualisation du dossier n'assure pas la transmission.</u></li> <li>- Un accusé de réception sera envoyé par la plateforme du compte asso dès transmission du dossier</li> </ul>
Comment construire son dossier de demande de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un seul dossier</b> par structure doit être déposé.</li> <li>- Un <b>dossier</b> peut contenir <b>plusieurs actions</b>.</li> <li>- L'ajout d'action(s) sera possible tant que le dossier n'aura pas été définitivement transmis</li> </ul>
Combien d'actions peut-on déposer dans son dossier de demande de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 actions maximum</b> peuvent être déposées par une ligue, un comité départemental ou un club</li> </ul>
Existe-t-il un seuil minimal de financement fixé par l'Agence Nationale du Sport ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€ (seuil abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)</li> <li>- La subvention attribuée n'excèdera pas 50% du coût total du projet.</li> <li>- Par conséquent, cela signifie que le total des coûts des actions présentées doit être au minimum de <b>3 000 €</b>. <b>On peut proposer 3 actions à 500 €</b></li> </ul>
Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations</li> <li>- Numéro de SIRET de l'association</li> <li>- Statuts</li> <li>- Liste des dirigeants</li> <li>- Rapport d'activités approuvé lors de la dernière assemblée générale</li> <li>- Comptes approuvés du dernier exercice clos</li> <li>- Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours)</li> <li>- RIB de l'association lisible et récent</li> <li>- Projet associatif / Plan de développement.</li> </ul>
En cas de problème ou de questions relatives au dossier de demande de subvention, quelles sont les modalités prévues ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses aux questionnements des ligues, comités et clubs.</li> <li>- Les questions seront à formuler par mail à Dimitri REGOURD</li> <li>- Les ligues ont également un rôle d'accompagnement de par leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de l'information relative à cette campagne de subvention 2023</li> <li>• Avis sur les dossiers déposés</li> </ul> </li> </ul>